



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : Accompagnement vers la
dématérialisation complète des demandes
écrites sortantes et entrantes**

**DÉCISION N° DM-25-096
EN DATE DU 10 AVRIL 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT le besoin d'accompagnement des services pour la mise en place des règles de gestion des demandes écrites dans le cadre du lancement de la démarche de certification Qualivilles ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Clémence PATIN, auditrice certifiée ICA QSE, dont la société de portage salarial est l'entreprise PROVISIA située 14, avenue de l'Opéra – 75001 Paris.

D É C I D E

DE SIGNER le contrat de prestation de service dénommé *Accompagnement vers la dématérialisation complète des demandes écrites entrantes et sortantes*, avec l'entreprise de portage salarial PROVISIA située 14 avenue de l'Opéra – 75001 Paris. Le présent contrat fixe le montant de la prestation à 24 100 € HT (vingt-quatre mille cent euros) soit 28 920€ TTC (vingt-huit mille neuf cent vingt euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250410-lmc1H13063H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/04/2025
Date de Publication : 10/04/2025